

SURMONTEZ
LE DÉFI!

Treizième
Festival du
Film d'un jour
édition

FF1J®

Règlement du festival

10, 11, 12 Mai 2018

Cérémonie de clôture
12 Mai 2018
Sochaux



RÈGLEMENT DU FESTIVAL
SOMMAIRE



- 3 **CONDITIONS DE PARTICIPATION**
- 3 **INSCRIPTION & DATE LIMITE D'INSCRIPTION**
- 4 **FRAIS D'INSCRIPTION & ABANDON**
- 4/5 **SÉLECTION DES ÉQUIPES**
- 5 **DÉROULEMENT DU FESTIVAL**
- 6 **CARACTÉRISTIQUES DES FILMS**
- 6 **DIFFUSION DURANT LE FESTIVAL**
- 7 **MOYENS TECHNIQUES**
- 7 **TRANSPORT/HÉBERGEMENT/RESTAURATION**
- 7 **PRIX**
- 8 **PROPRIÉTÉ DES FILMS RÉALISÉS**
- 8 **ASSURANCE**
- 8 **CAS NON PRÉVUS & CONTESTATIONS**
- 8 **MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT**
- 8 **ANNULATION DU FESTIVAL**
- 9 **CHARTRE DES FESTIVALIERS**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

FF1J@UTBM.FR

HTTP://WWW.FF1J.FR

Le festival du Film d'Un Jour est un événement de l'Association des étudiants de l'UTBM, organisé par l'UTBM, l'AE UTBM. en partenariat avec UTBM Productions



ORGANISATION DU FESTIVAL

ALEXIA FREULON - EMMA HENRIET - VALENTINE POMMIER
Festival du Film d'un Jour
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
90010 Belfort Cedex

07 80 53 16 35 - 06 95 02 60 42 - 06 37 36 37 54
alexia.freulon@utbm.fr - emma.henriet@utbm.fr
contact.vpommier@gmail.com

RESPONSABLE DES ÉQUIPES

ANNE RISPAL
Festival du Film d'un Jour
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
90010 Belfort Cedex

06 25 88 35 17
anne.rispal@utbm.fr



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les personnes voulant participer au Festival doivent être étudiants de 1^{er} ou 2^e cycle dans un établissement supérieur français durant l'année du Festival.

Et dans l'une des catégories suivantes :

- Université ;
- Ecole d'ingénieur ;
- Ecole de Commerce ;
- Université de Technologie ;
- BTS Audiovisuel ou établissement d'enseignement supérieur dans les domaines de l'audiovisuel (son, image et/ou vidéo) ;
- Autres établissement d'enseignement supérieur.

Remarques :

- Une équipe peut être constituée d'étudiants provenant d'établissements scolaires différents.
- L'âge des participants devra être compris entre 18 et 26 ans (Hors équipes tous publics). Une photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours sera demandée à chaque participant lors de l'inscription définitive. Une équipe sera composée d'un nombre minimum de 4 personnes et d'un nombre maximum de 6 personnes.
- Cette année, pour la première fois, une ou deux équipes tous publics (étudiants ou non, de 18 à 99 ans) seront sélectionnées pour participer au festival avec les autres équipes.

INSCRIPTIONS & DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Une pré-inscription devra être faite avant le 11 Mars 2018 23h59.

La pré-inscription sera prise en compte après réception du teaser par l'équipe organisatrice. Nous vous demandons d'utiliser une plateforme de téléchargement (WeTransfert par exemple) et d'envoyer le lien de téléchargement à ff1j@utbm.fr (voir notice d'inscription). Une confirmation de cette pré-inscription sera envoyée, par mail, au responsable de l'équipe.

La pré-inscription n'est pas une inscription définitive.

Les candidats retenus seront informés par mail, le dossier d'inscription ainsi que divers autres documents listés dans ce dernier, devront être dûment remplis et signés par les membres de l'équipe. L'inscription au Festival ne sera validée qu'à réception de tous ces documents.

Tous ces documents pourront être téléchargés sur le site Internet du Festival, seront envoyés, ou disponible sur demande par mail (ff1j@utbm.fr), à un membre de l'équipe.

Un courrier confirmant son enregistrement sera envoyé au responsable de l'équipe inscrite. Le Festival décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception des dossiers d'inscription transmis par quelque moyen que ce soit, et quelle qu'en soit la raison.



FRAIS INSCRIPTION & ABANDON

Les frais d'inscription de l'équipe sont de 20 € (vingt euros) par participant.

Ils devront être payés par chèque avant le 1 mai 2018 (à joindre au dossier d'inscription) à l'ordre de « Festival Du Film d'Un Jour ». Une facture sera éditée et sera remise au responsable de l'équipe lors de l'arrivée au Festival.

Les frais d'inscription seront remboursés uniquement dans le cas où une équipe se retire du Festival avant le 1 mai 2018 ; un courrier écrit daté et signé devra alors être envoyé avant la date butoir au bureau du Festival (FF1J Inscriptions – Université de Technologie de Belfort-Montbéliard – 90010 Belfort Cedex).

Un mail annonçant le retrait de l'équipe doit également être envoyé au responsable des équipes (voir page 2), en plus du courrier, afin d'accélérer le traitement de l'information.

Les équipes qui quitteront le Festival avant la remise des prix ne pourront être retenues pour la projection au jury et ne pourront prétendre à aucune récompense ni compensation financière relative à l'inscription.

SÉLECTION DES ÉQUIPES

Les dossiers d'inscription reçus par l'équipe organisatrice seront validés après leur vérification par le bureau du Festival. Tout dossier incomplet sera considéré comme invalide, les compléments d'informations, demandés par le responsable des équipes devront être transmis par l'équipe avant la date limite.

Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement d'une ou plusieurs des équipes sélectionnées.

Les équipes sélectionnées seront prévenues par courriel de leur inscription définitive. La liste des équipes sélectionnées seront également visible sur le site Internet du Festival.

La méthode de sélection adoptée par le bureau du festival est la suivante :

- Le dossier de pré-inscription préalablement rempli
- Un teaser de présentation du festival dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

Afin de sélectionner les équipes participantes pour l'édition 2018, l'équipe organisatrice a décidé de demander à chaque équipe de réaliser un TCM (Très Court-Métrage) sur le thème de :

« La dernière fois »

Il s'agit pour chacune des équipes de faire preuve d'imagination, de créativité et de montrer ses capacités techniques (tournage et montage) tout en présentant le concept du festival.



SÉLECTION DES ÉQUIPES -TEASER-

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU TEASER

- Le format du teaser devra être lisible sur Mac ou PC sous la forme d'un fichier vidéo classique, 16/9 (ratio 1,77:1).
Aucun autre format ne pourra être accepté.
- Ne pas dépasser une minute et trente secondes (1 minutes 30 secondes).
- Les musiques devront être libres de droits.
- Les acteurs devront donner leur accord par écrit pour la diffusion du teaser dans le cadre du festival sans compensation d'aucune sorte et pour une durée de 99 ans. Cet accord devra être transmis avec le teaser.
- Le teaser ne devra pas faire de publicité à une autre marque que le FF1J. Il ne devra pas non plus contenir des images pornographiques, politiques, religieuses ou propos racistes et/ou homophobes, ni d'activités illégales au regard de la loi.

Les équipes peuvent s'inspirer des teasers des éditions précédentes disponibles à l'adresse : <http://ff1j.fr/ff1j/concourir/>

MENTIONS OBLIGATOIRES A PORTER AU TEASER

- Le nom du club (uniquement du texte) sera porté en bas à droite de la dernière image du générique de fin (4 secondes)
- Faire apparaître le monogramme du Festival, disponible sur le site web : <http://ff1j.fr/concourir/>

DÉROULEMENT DU FESTIVAL

Les équipes seront accueillies le jeudi 10 Mai 2018.
Le thème des films sera donné aux équipes le 10 mai à partir de 13 h 00. Les équipes disposeront alors de 50 heures pour réaliser leur court-métrage ; elles seront en autonomie quant à la gestion de leur réalisation (scénario, tournage, montage,...). Un membre de l'organisation sera présent dans chaque équipe afin de les guider sur les lieux de tournage.

De plus, une délégation technique du Festival sera présente afin de résoudre, dans la limite de ses compétences, tous les problèmes techniques qui pourront survenir pendant toute la durée du festival.

Les films seront évalués par un jury le Samedi 12 Mai à partir de 20h30.

Espace de tournage : Les films devront être tournés sur l'ensemble de l'Aire Urbaine de Belfort Montbéliard.



CARACTÉRISTIQUES DES FILMS

Chaque court-métrage :

- ne pourra excéder 7 minutes, génériques inclus. devra être en 16/9 natif, désentrelacé, sous la forme d'un fichier de donnée lisible sur mac.
- Aucun autre format ne pourra être accepté.
- pourra être une fiction, un documentaire, un reportage ou un film animé.
- le contenu des images sera laissé au libre-arbitre de chaque équipe.

Cependant, les organisateurs se réservent le droit de ne pas projeter et donc de retirer de la compétition un film comportant des scènes à caractère pornographique, sexiste, raciste et/ou homophobe. Il ne devra pas non plus faire l'apologie d'activités illégales au regard de la loi et ce, dans la bande son comme dans les images. Enfin, il ne devra pas être de nature à troubler l'ordre public et contraire aux bonnes mœurs.

- devra faire apparaître les éléments suivant au générique de début : « Festival du Film d'Un Jour de Belfort-Montbéliard – UTBM - édition 2018 ».
- devra faire apparaître des éléments imposés dans le générique de fin qui seront remis au début du festival.

L'intégralité des images devra être tournée durant le festival.

DIFFUSION DURANT LE FESTIVAL

La diffusion sera réalisée par l'équipe technique du festival avec des professionnels de l'audiovisuel dans le théâtre de la MALS de Sochaux.

- Tous les efforts seront mis en œuvre afin de diffuser au mieux tous les films. Aucune réclamation concernant la diffusion ne pourra être acceptée si le film ne respecte pas les critères cités ci-dessus.
- Dans le cas où la diffusion d'un film ne s'avère pas correcte dû à un problème technique (rognage de l'image, problème de sons, ...) le film sera rediffusé, si possible, une seconde fois et il sera demandé au jury de ne pas prendre en compte ce problème.



MOYENS TECHNIQUES

Les moyens techniques de scénarisation (tableau et feutres effaçables) sont à la charge du Festival. Les moyens techniques de tournage et de montage sont à la charge des participants.

Les équipes disposeront de locaux sécurisés, pendant toute la durée du Festival, afin d'entreposer leur matériel.

Du matériel technique sera mis à disposition de chaque équipe pour mener à bien les différentes phases de leur réalisation. Cette liste de matériel sera communiquée, avant le début du festival, aux différentes équipes. Le matériel supplémentaire nécessaire sera à la charge de chacune des équipes.

Limitation des moyens techniques : Afin d'assurer une certaine égalité entre les équipes, les moyens techniques seront limités. Cette limitation sera indiquée aux équipes inscrites.

Les participants pourront amener avec eux une base de donnée musicale. Ces musiques sont laissées au libre choix des équipes. Les équipes disposeront d'une connexion internet, et pourront télécharger des musiques libres de droits comme par exemple sur le site : "Jamendo".

TRANSPORTS/ HÉBERGEMENT/ RESTAURATION

Chaque équipe ayant un film en compétition est invitée durant 4 jours à Belfort et à Montbéliard, c'est-à-dire l'hébergement et la restauration sont pris en charge par le Festival entre les dates et heures de début et de fin.

Les frais de déplacement seront à la charge des participants jusqu'à leur arrivée à Belfort et également pour le retour à leur domicile.

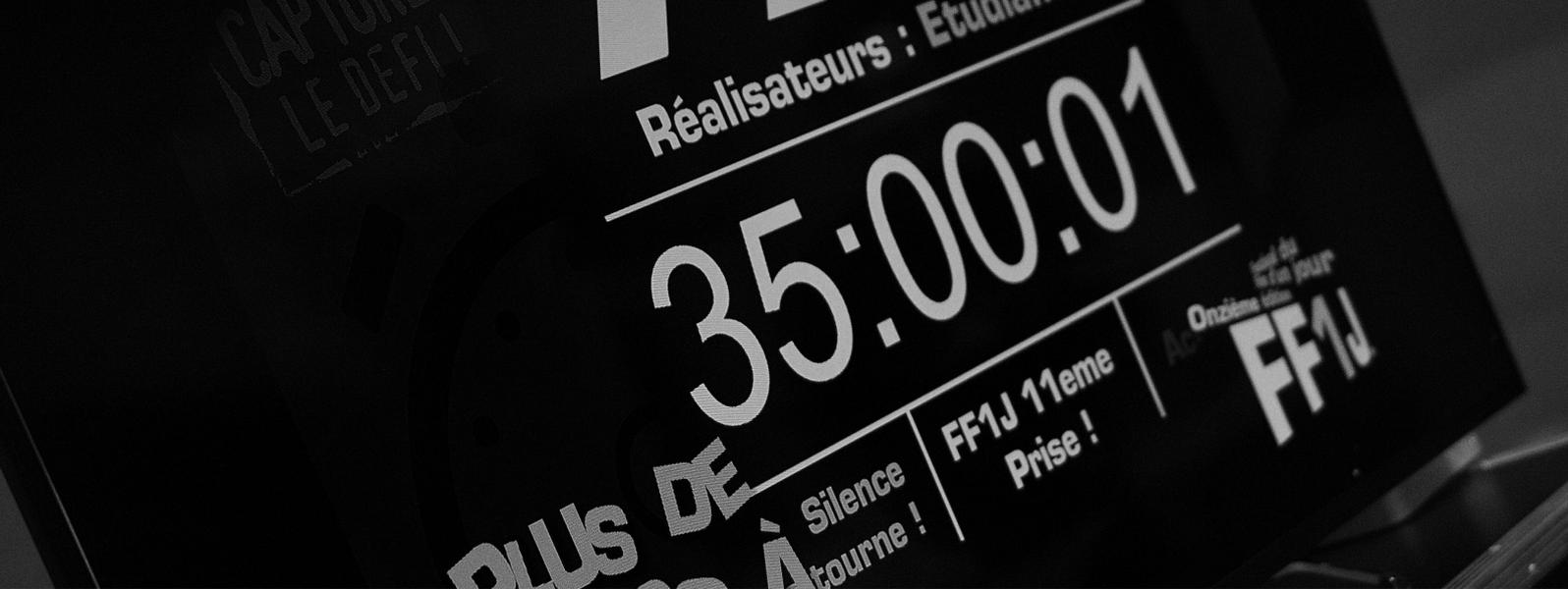
Les déplacements des équipes dans le cadre de leur activité de tournage ou de vie quotidienne seront pris en charge par le Festival pendant toute sa durée.

PRIX

Des prix seront décernés par le jury au regard d'un classement.

Le classement des films des diverses équipes sera soumis à la décision sans appel du jury.

Ce classement sera effectué par un jury composé de professionnels, d'étudiants et de personnes non averties représentant la communauté de l'Aire Urbaine de Belfort Montbéliard.



PROPRIÉTÉ DES FILMS RÉALISÉS

Les courts-métrages réalisés seront la propriété de leurs auteurs.

Le Festival se réserve le droit d'utiliser partie ou intégralité de l'œuvre à des fins non commerciales de promotion du festival et du cinéma français. Pour cela, chaque équipe devra envoyer une autorisation de diffusion, avec le dossier d'inscription.

De plus, diverses sociétés audiovisuelles ou collectivités locales, notamment les partenaires du Festival, fourniront, par l'intermédiaire du bureau du festival, une autorisation qui devra être remplie par les équipes. Elles seront en droit de diffuser les œuvres nées de ce festival, selon les modalités définies dans ladite autorisation.

ASSURANCE

L'assurance du Festival couvrira les participants (responsabilité civile) ainsi que le matériel mis à disposition des participants par le Festival.

Le Festival décline toute responsabilité quant aux éventuels dommages que pourrait subir le matériel des diverses équipes à l'occasion du Festival.

La charte du Festival devra être lue et signée par les participants.

CAS NON PRÉVUS & CONTESTATIONS

L'équipe organisatrice sera à même de résoudre les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier ou compléter les articles du règlement à tout moment avant le début de la période officielle du Festival.

ANNULATION DU FESTIVAL

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler le Festival pour raison justifiée. Les participants seront alors prévenus dès que possible et seront remboursés de leur frais d'inscription.



CHARTRE DES FESTIVALIERS

- 1** Les équipes doivent respecter les consignes données par l'équipe organisatrice du Festival.
- 2** Il est interdit de fumer dans l'enceinte des bâtiments mis à la disposition des équipes ainsi que dans les véhicules prêtés.
- 3** La consommation d'alcool est interdite pendant la durée du Festival, exception faite des cocktails offerts aux participants lors des réceptions officielles.
- 4** La consommation de stupéfiants ou de substances illégales est interdite pendant la durée du Festival.
- 5** Les équipes se doivent de respecter le travail et les membres des autres équipes participant au Festival.
- 6** Tout incident ou accident doit être signalé immédiatement à un membre de l'équipe organisatrice.
- 7** Lors des tournages, il est interdit de troubler l'ordre public ou de nuire à la tranquillité nocturne.
- 8** Le tournage d'une scène trop risquée peut être interdit par le pilote qui accompagne l'équipe.
- 9** Tout autre comportement ou agissement pouvant nuire à l'image du Festival pourra entraîner le comité d'organisation à exclure du lieu de vie et donc du Festival l'équipe complète.
- 10** Tout le matériel (informatique, vidéo, véhicule, lieu de vie...) mis à la disposition des équipes doit être utilisé avec la plus grande précaution, dans le respect de sa fonction d'usage et dans le respect des règles qui y sont liées.
- 11** Le matériel emmené par vos soins sur le lieu du Festival est sous votre responsabilité. L'organisation du festival ne prendra pas en charge d'éventuels dommages.
- 12** Les équipes ne doivent pas utiliser leur véhicule personnel pour les trajets effectués dans le cadre du Festival (sauf équipes tous publics).
- 13** Chaque membre de l'équipe doit être scolarisé dans un établissement de l'enseignement supérieur, et avoir moins de 26 ans (sauf équipes tous publics).
- 14** La participation au Festival inclut le respect des points énoncés dans le règlement du festival.



ILS CROIENT AU FESTIVAL,
ILS NOUS SOUTIENNENT



photographies © Festival du Film d'Un Jour ; sauf mentions contraires